

DOSSIER DE PRESSE 2008

19 Août 1935,

Découverte au sud des Gorges de l'Ardèche
de l'Aven d'Orgnac

17 Juin 2004,

L'Aven d'Orgnac est labellisé
GRAND SITE DE FRANCE®

Aven d'Orgnac Grand Site de France®

Grotte ★★★ et Musée de Préhistoire

07150 ORGNAC-L'AVEN

Tél : 04 75 38 65 10 – Fax : 04 75 38 66 40

infos@orgnac.com

www.orgnac.com

Sommaire

Présentation du site	3 - 5
Chronologie d'une renaissance	6
L'Opération Grand Site.....	9 - 10
L'Aven d'Orgnac, un appel permanent à la Connaissance.....	11
Le mot du gestionnaire – Mairie d'Orgnac-l'Aven.....	12

19 août 1935, l'émerveillement

Les cinq spéléologues avancent dans la pénombre, ébahis par une gigantesque forêt de stalagmites. Une lumière diffuse tombant du puits leur dévoile l'immensité d'une nef majestueuse. Puits, diverticules, chaos cyclopéens rythment leur lente progression à travers des concrétions colossales. L'obscurité les entoure, ils devinent des volumes extraordinaires dont ils ne distinguent pas les limites. Plus bas, les parois ruissellent de draperies : « *Mais quelles couleurs ! Du blanc au rouge, du rose au brun...* ». Un bruit d'eau les amène en contrebas, vers - 120 m : c'est la découverte de gours, de perles de cavernes scintillantes. Les heures ont passé : « *On doit s'inquiéter là haut au soleil* ». Ils pénètrent dans la « grande salle rouge » où s'imposent d'immenses piliers : « *...jamais sous terre nous n'avons encore vu semblable énormité !* ». Plus loin, une gigantesque concrétion renversée évoque un « *vaisseau fantôme ..., un bateau voguant sur une mer aux vagues d'argile* ».

Les parois se resserrent, une dernière salle se termine par un petit trou impénétrable : c'est la fin. Il faut remonter. Une demi-heure plus tard, ils sont à nouveau sous la lumière du puits d'entrée. Robert de Joly, l'explorateur, d'un coup de téléphone, apaise l'inquiétude des villageois restés à l'orée de l'aven.

Il est 19h15mn, après 10 heures d'exploration,

Cinq spéléologues viennent de découvrir l'une des cavités les plus spectaculaires d'Europe

17 juin 2004,

L'Aven d'Orgnac obtient le label Grand Site de France®

L'Aven d'Orgnac, la Pointe du Raz, le Pont du Gard et la Montagne Sainte-Victoire sont les 4 premiers sites à obtenir le label Grand Site de France®, label créé par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

M. Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable a remis, le 17 juin 2004, le label Grand Site de France® à M. Ughetto représentant le grand site de l'Aven d'Orgnac, à l'occasion de la réunion annuelle du réseau des gestionnaires des grands sites de France en Baie de Somme. Ce label concrétise l'action menée sur le site de l'Aven d'Orgnac en faveur de la préservation et de la mise en valeur de la cavité.

En effet depuis 1996, la municipalité d'Orgnac-l'Aven, gestionnaire de la cavité, a mené une réflexion pour re-qualifier le site et les infrastructures d'accueil dans un souci de conjuguer protection et mise en valeur touristique. Cette démarche s'est concrétisée par l'engagement d'une opération grand site en partenariat avec le ministère de l'écologie et du développement durable.

Cette opération, dont le programme a été défini sur la base des résultats d'études scientifiques approfondies, a permis en particulier de re-qualifier les infrastructures d'accueil (bâtiments, parkings...), d'améliorer le parcours de visite de la cavité (scénographie, éclairage, cheminement...) avec notamment la création d'un ascenseur (-125 m) facilitant la remontée, et d'enrichir l'information en intégrant le Musée Régional de Préhistoire dans le parcours de visite.

Parce que les grands sites sont en même temps beaux, fragiles et populaires, il est nécessaire, une fois leur protection réglementaire acquise, d'assurer le maintien de leurs attraits, pour les visiteurs actuels comme pour ceux de demain.

Déposée à l'institut de la propriété industrielle (INPI), la marque Grand Site de France® certifie la gestion selon les principes du développement durable des espaces et le maintien de leurs qualités d'origine. Le label est attribué pour 6 ans renouvelables et peut être retiré au gestionnaire en cas de manquement aux engagements. Le label garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable :

- **En préservant l'environnement par le maintien de la qualité paysagère et culturelle du site candidat et de ses milieux.** Dans le cas de l'Aven d'Orgnac, cette qualité tient principalement à l'extraordinaire dimension des salles souterraines et à l'impressionnante diversité des concrétions karstiques. Elle a été fortement mise en valeur par les nouveaux aménagements réalisés dans le cadre de l'opération grand site. Le label garantit aussi la recherche de l'amélioration de la qualité du site à chaque fois que cela est possible, se traduisant, pour l'aven, par la poursuite du programme de suivi scientifique. Une procédure de classement de la surface de la cavité est actuellement portée par la Direction Régionale de l'Environnement.
- **En intégrant le développement économique local dans le schéma de gestion du site :** la notoriété du site de l'Aven d'Orgnac participe directement aux acteurs économiques du Sud Ardèche et au financement des actions portées par la collectivité en faveur du cadre de vie de ses habitants.
- **En assurant que le projet de mise en valeur du site a été établi de façon concertée avec les partenaires :** l'implication des administrations (préfecture de l'Ardèche, Direction Régionale de l'Environnement Rhône Alpes...), des diverses collectivités (Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ardèche, communes d'Orgnac-l'Aven et d'Issirac...), des scientifiques et des acteurs du site a été un facteur majeur pour la réussite de ce projet.

L'Opération Grand Site (octobre 2000- avril 2002)

Après 2 années d'une valorisation exceptionnelle du site et 5 M € de travaux, l'AVEN D'ORGNAC, Grand Site de France[®] est devenu en 2002, en offrant une journée complète de découverte du monde souterrain et de la Préhistoire, le site naturel et culturel incontournable en Sud Ardèche.

Dans le cadre d'une politique de réhabilitation des grands sites naturels de France (Pont du Gard, Montagne sainte Victoire, Baie du Mont St Michel, Pointe du Raz, ...), le site Classé de l'Aven d'Orgnac a bénéficié de octobre 2001 à avril 2002 d'une Opération Grand Site, par signature de Convention avec le Ministère de l'Environnement.

La succession des salles aux volumes exceptionnels, dont l'origine nous échappe en partie, la présence quasi-exhaustive de tous les types de concrétions connues, ou le phénomène enfin expliqué de « respiration » de la grotte, vaut aujourd'hui à cette merveille de la nature, d'être présentée avec 18 autres grottes françaises, à l'inventaire du Patrimoine de l'Humanité (UNESCO)

Deux ans de travaux titanesques, pour une intégration naturelle parfaite.

Dès l'arrivée sur le site, tout a changé. Là où s'étalait au soleil un parking bitumé, murs de pierres sèches, terrasses traditionnelles ardéchoises où serpente un ruisseau et végétation méditerranéenne, composent aujourd'hui le décor du Grand Site. Les bâtiments d'accueil, le Musée Régional de Préhistoire, les boutiques, le bar, tous sont accessibles grâce aux sentiers qui serpentent à l'ombre des chênes verts.

Un nouveau parcours dans l'Aven...

A la lumière des recherches scientifiques réalisées dans la cavité, le parcours et le discours de la visite accompagnée ont évolué. La grotte se dévoile, en 7 étapes, par touches de lumière, dans une mise en scène animée par ordinateur.

L'intimité des découvertes successives a particulièrement été respectée et le visiteur découvre les cristallisations de plus près, les transparences, les profondeurs.

Un final en son et lumière particulièrement émouvant.

Face aux fameuses « Salles Rouges » qui marquent l'ouverture vers l'inconnu inaccessible au visiteur grand public, la mise en lumière et en musique fait entrer le spectateur dans le monde de l'émotion. On croit reconnaître au loin le visage sculpté d'une femme immobilisée dans la pierre.

L'indispensable remontée à - 125 m en ascenseurs.

Alors que jusqu'alors les visiteurs les plus âgés ou les personnes à mobilité réduite ne pouvaient atteindre le fond de la cavité, la création de 2 ascenseurs offre aujourd'hui une accessibilité totale au site et un grand confort aux heures d'affluence.

Le Musée Régional de Préhistoire totalement intégré dans le parcours.

C'est à un véritable voyage dans les profondeurs du temps, qu'est aujourd'hui convié le visiteur. En effet, après un retour dans les temps géologiques proposé par la découverte des immenses salles souterraines, la nouvelle sortie adossée au musée permet au visiteur de continuer sur le même pas son voyage, cette fois-ci sur les traces des hommes de la Préhistoire.

Une exposition de 1500 m², articulée autour d'un patio, rythmée par de nombreuses reconstitutions, permet de partager la vie quotidienne des premiers hommes qui se sont succédé dans notre région de 350 000 ans à 750 ans avant notre ère.

Musée de Préhistoire ou Aven, un « pas » d'entrée unique pour une journée de découverte.

Afin d'offrir au public une journée complète sur le Grand Site avec l'Aven et le Musée Régional de Préhistoire, l'accès se fait grâce à un seul billet d'entrée. Une nouveauté qui ravit aujourd'hui le public encore plus nombreux que les années précédentes, et permet de découvrir le plus grand espace muséographique en Ardèche, consacré exclusivement à la Préhistoire.

AVEN D'ORGNAC, Grand Site de France®, Chronologie de RENAISSANCES !

1935 - La découverte.

C'est une curiosité systématique qui incita, un matin de 1935, l'éminent spéléologue Robert de Joly, à poser sa corde de rappel dans ce puits sans fond où les habitants de la région avait pris l'habitude de jeter les dépouilles des animaux.

Qu'elle ne fut pas sa surprise de découvrir des salles immenses, aux concrétions de tailles gigantesques encore jamais repérées. La première exploration dura 10 heures et immédiatement conscient de l'intérêt majeur de sa découverte, le spéléologue incita la municipalité, propriétaire des lieux, à aménager rapidement cette cavité grandiose.

1939 - Ouverture au public

1946 - Classement de la cavité au titre des sites

1965 - Découverte de nouvelles galeries grandioses portant le développement connu à 4 kilomètres, avec un ensemble de salles de volumes extraordinaires (30 à 50 mètres de plafonds), chapelet d'immenses grottes se succédant sur 4 kilomètres .

1974 - Classement de l'ensemble du réseau au titre des sites

1988 - Création du Musée Régional de Préhistoire qui accueille la majeure partie des objets découverts en Ardèche.

1996 - Prise de conscience d'une nécessité de restructuration du site.

Début des études.

Devant des modalités de visite de moins en moins adaptées à la demande du public, René Ughetto, actuel Maire d'Orgnac-l'Aven, décide avec l'appui de tout son Conseil Municipal, de trouver les moyens d'une relance du site.

L'intérêt pour ce milieu naturel souterrain, à mieux connaître et préserver, est immédiatement reconnu et la DIREN Rhône-Alpes décide de lancer une étude d'impact de la cavité.

Cette étude avait pour objectif de comprendre le fonctionnement naturel de la cavité dans le but de prévoir l'impact éventuel de nouveaux aménagements et de préserver l'intégrité de ce milieu souterrain d'une qualité exceptionnelle.

Ainsi, l'ouverture des réseaux 2 et 3 sera autorisée par le Ministre de l'Environnement, sous la gestion du S.I.V.U. Orgnac-Issirac et ce, dans le cadre de visites encadrées sous la forme de découvertes de 8 h (Odyssée).

1999 - Décision de re-qualifier le site dans le cadre d'une Opération Grand Site.

8 juin 2000 - Signature de l'Opération Grand Site

L'aven d'Orgnac intègre le réseau des Grands sites de France

1^{er} Octobre 2000 – Engagement des 5.5 millions d'Euros et début des travaux axés sur 3 volets.

- Restructuration et création de bâtiments d'accueil.
- Réaménagement et nouvelle mise en lumière du parcours souterrain (création d'un son et lumière).
- Creusement d'un puits de 120 mètres de profondeur, équipé de 2 ascenseurs assurant la remontée des visiteurs.

1^{er} avril 2002 - Fin des travaux

17 juin 2004 Le site obtient le Label Grand Site de France®

mars 2006 l'Etat Français propose officiellement l'Aven d'Orgnac dans le cadre d'une liste de 18 cavités au Patrimoine mondial de l' Humanité

Quels étaient les objectifs de l'Opération Grand Site d'Orgnac ?

1. Renforcer la protection de l'Aven en surface.

Les échanges entre la cavité et l'extérieur

L'étude d'impact a permis de montrer que le plafond de la cavité est le lieu de transit permanent de flux de matière, air, eau, énergie, entre l'intérieur et l'extérieur.

En ce sens, la suppression des aires étanches en surface, parking, chaussées et zones de broussailles va améliorer la fluidité de ces échanges.

Le classement du site de surface en site Classé pérennisera la protection de la cavité.

2. Protéger et valoriser l'ensemble des réseaux de l'Aven d'Orgnac.

Le réaménagement de la partie aménagée pour la visite : le réseau 1

Le parcours de visite de conception ancienne a été modifié par des aménagements plus respectueux de la conservation et de la valorisation de la cavité. La remontée du point le plus bas (- 125 m), par deux ascenseurs, rend la grotte accessible à tout public, améliore la fluidité et le confort les jours de grande affluence et renforce la sécurité. La mise en lumière a été refondue et séquencée afin d'éviter la prolifération des mousses. L'esthétique de la grotte lui a été rendu par la suppression des sentiers bétonnés et escaliers devenus inutiles par la présence de l'ascenseur.

L'extension de la visite ne sera pas prolongée aux Salles Rouges car cet espace est particulièrement sensible et permet en plus d'offrir au public la vision d'une zone vierge.

Ouverture des réseaux 2 et une partie du réseau 3 à une sensibilisation au milieu souterrain

Aucun aménagement n'a été programmé dans ces réseaux gérés par le S.I.V.U. Orgnac-Issirac, où seules des visites de 8 personnes maximum, encadrées par un moniteur breveté d'Etat spéléo et formé à la protection du milieu souterrain, sont possibles. Accès autorisé depuis le 28 Août 1998.

Protection intégrale des réseaux 4 et 4 bis

Le S.I.V.U. d'Orgnac-Issirac, en charge de la gestion des réseaux non aménagés, a décidé en accord avec les services de l'Etat, que compte tenu de leur très grande richesse, ils resteraient en protection intégrale.

3. Requalification de la surface de l'Aven

Zone d'accueil

Le projet de réaménagement comprenait : la création d'un espace unique d'entrée et de sortie du site, la requalification architecturale du bâtiment, le réaménagement paysager de l'extérieur, zone d'accueil et de liaison avec le Musée, zone de détente. La création d'une zone d'attente / information sur le monde souterrain, le déplacement et la requalification du parking.

Zone naturelle

L'espace extérieur est composé d'une superbe forêt dense de chênes verts qui a été maintenue dans son état naturel et sera classée.

4. Orgnac, vitrine scientifique du patrimoine souterrain et archéologique ardéchois

Le Grand Site de l'Aven d'Orgnac réunit à la fois une cavité exceptionnelle et une vitrine scientifique du patrimoine souterrain et archéologique ardéchois avec le Musée Régional de Préhistoire. Ce travail de mise en valeur sera réalisé en synergie avec le futur espace de restitution de la Grotte Chauvet.

L'Esprit architectural des espaces extérieurs du Grand Site

Les 4 demandes majeures du programme :

- **Créer une entité cohérente et à la mesure du Grand Site** et ainsi unifier les bâtiments existants construits à différentes époques : billetterie – boutiques – entrée de l'Aven – salle hors-sac – Musée de Préhistoire, le tout dans une totale cacophonie architecturale.
- **Supprimer le parking Nord**, aire de bitume imperméable, asséchant une partie de l'Aven et le remplacer par un jardin sec, perméable.
- **Créer un circuit** : entrée – administration – logement – billetterie – muséographie – aven – ascenseurs – espace thématique – musée de préhistoire – bar – promenade – boutiques – sortie du site.
- **Greffer un espace pour les recherches** : salle de fouilles, salle de classe ouvertes aux étudiants et chercheurs.

L'idée forte fut la création de terrasses successives qui permettaient en effet :

- d'utiliser sur place les 4 000 m³ de terrassement extraits du trou de l'ascenseur,
- de cacher aux yeux des visiteurs les bâtiments existants,
- de donner aux visiteurs qui entrent dans l'aven, grâce à leurs hauteurs et leurs rétrécissements successifs, la sensation de pénétrer peu à peu sous terre, l'ombre du long auvent accentuant encore cette impression.
- de relier nouvelles constructions et musée par de longues horizontales de pierres,
- de créer un jardin sec en cascades, lieu de promenades, espaces de liberté et de découverte de la flore, en attendant l'heure de la visite.
- d'abriter sous les plus hautes terrasses et hors du parcours des visiteurs grand public, l'espace de travail pédagogique (enfants/étudiants).

Le bar a trouvé place à proximité du musée, ses terrasses s'ombrant des chênes conservés avec soin. Les boutiques se situent à proximité de la sortie/entrée conçue comme une faille dans une enceinte minérale.

La charpente et sa couverture cuivre

C'est à la fois un signal, un parapluie, un parasol, une longue horizontale marquant le lieu, ombrant au nord l'allée vers l'entrée de l'aven de l'aven. Dans l'œil du visiteur qui entre, elle est sans fin, se perdant au nord dans la forêt.

L'eau, en guide symbolique – c'est elle qui créa la magie de l'aven – en l'utilisant en surface, elle accueille le visiteur dès l'entrée et l'accompagne durant tout le circuit de visite. L'eau court vers l'entrée de l'aven. Présente à ses côtés dans l'aven, le visiteur la retrouve à la sortie de l'ascenseur, elle anime les terrasses du bar puis disparaît pour ressurgir en un long bassin.

Reste à réaliser, le traitement du parking en dissimulant les cars derrière de hautes haies et en dirigeant ainsi l'œil du visiteur vers le site Minéral.

Le site de l'Aven d'Orgnac en chiffres :

- 140 000 visiteurs par an
 - dont 60 % en juillet-août
 - 34 % en avril-mai et septembre-octobre
- Nos visiteurs :
 - 60 % adultes
 - 18 % enfants
 - 13,5 % groupes adultes
 - 8,5 % groupes enfants

Qu'est-ce qu'une Opération Grand Site ?

Une Opération Grand Site est une démarche originale proposée par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, aux Sites Classés, reconnus d'intérêt national voire universel. La loi de 1930 sur les sites classés ne prévoyant pas systématiquement de mesures d'accompagnement budgétaire pour assurer la restauration et l'entretien des sites, l'Opération Grand Site va permettre de mettre autour de la table, l'ensemble des partenaires concernés : collectivités locales, départementales, régionales et les services de l'Etat.

L'objectif poursuivi est triple :

- restaurer de manière pérenne les équilibres physiques et paysagers du site et s'assurer de le faire sans impact négatif sur le site,
- déterminer une politique durable de valorisation auprès du public, d'entretien, de préservation et de gestion,
- permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local des communes partenaires.

Depuis sa création en 1970, la politique des Opérations Grands Sites a permis la mise en route d'une quarantaine de projets.

En mai 2003 , les 25 membres du Réseau des Grands Sites de France :

Aven d'Ornac - Baie du Mont Saint Michel - Bibracte-Mont Beuvray - Camargue Gardoise - Caps d'Erquy-Fréhel - Cirque de Navacelles - Cirque de Sixt Fer à Cheval - Cité de Carcassonne - Domaine de Rayol - Gorges du Tarn et de la Jonte - Gorges du Verdon - les Deux Caps Blanc-nez, Gris-nez - Marais et place forte de Brouage - Marais Poitevin - Marais Salants de Guérande - Massif du Canigou - Massif Dunaire de Gâvres-Quiberon - Mont Ventoux - Montagne Sainte Victoire - Pointe des châteaux - Pointe du Raz - Pont du Gard - Puy Mary-Volcan du Cantal - Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson - Saint-Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault

Label « Grand Site de France » créé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable au **printemps 2003**.

Quatre sites sont éligibles en 2004 sur présentation d'une demande conforme au règlement d'usage du label : Aven d'Ornac - Pointe du Raz - Pont du Gard * - Montagne Sainte Victoire.

Donner encore plus au public tout en protégeant ...

La DIREN Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement) qui assure la préservation et la gestion des sites classés, en lien constant avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, est parfois amenée à émettre des réserves. C'est son rôle de protection qui veut cela.

« Dans le cas de l'Aven d'Ornac, les aménagements proposés étaient importants. En effet, percer un ascenseur jusqu'à 125 m de profondeur dans un environnement fragile, à protéger, n'est pas anodin », nous explique Françoise Gauquelin - Chargée de Mission à la DIREN. « Pourtant, la qualité universelle du site ne pouvait que nous inciter à permettre au plus large public de pénétrer dans cette merveille.

Nous avons donc pris le temps nécessaire à la réalisation des études d'impact, pour s'assurer de la faisabilité du chantier et des mesures à prendre (un sas) pour garder à la cavité son fonctionnement naturel en matière de circulation d'air ».

« L'Aven d'Ornac est aujourd'hui parmi les plus grandes cavités du Monde, un espace exceptionnel de conservation du milieu souterrain, continue Françoise Gauquelin, il fallait donc trouver tous les moyens de le conserver et d'y développer des recherches scientifiques de niveau Mondial ».

L'Aven d'Orgnac, Un appel permanent à la Connaissance...

« La Cavité de l'Aven d'Orgnac, par la beauté des phénomènes qu'elle nous présente et le nombre de questions qu'elle pose aux scientifiques est un appel permanent à la connaissance ».

F. GAUQUELIN – DIREN RHONE-ALPES

La Grotte qui respire ...

Etonnant, comme n'importe quel être vivant, la Grotte respire...

En effet, l'air pénètre par les micro-fissures des parois de la grotte, associé à l'eau qui y circule aussi. Parvenu dans la cavité, cet air se concentre dans des zones dites « confinées », sortes de compartiments aux frontières invisibles où l'équilibre des masses d'air est stable. Pour une raison encore inexplicée* à ce jour, un déséquilibre est parfois provoqué. Une masse d'air se met alors en mouvement et le « compartiment » peut se vidanger en quelques heures.

C'est l'observation du passage rapide de bouffées de CO₂ dans leurs capteurs et le différentiel constaté sur la zone « vidangée » qui a permis aux chercheurs de conclure à la présence de ce phénomène.

L'hiver, la circulation des masses d'air est plus rapide alors que l'été, la grotte souffle de façon régulière par ses ouvertures naturelles. De plus, les éléments de surface qu'étaient les parkings, la plate-forme, les bâtiments, faisaient autrefois écran à la libre circulation de l'air entre l'extérieur et l'intérieur. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui les terrasses arborées ont notamment remplacé le parking, libérant des espaces situés à la verticale de la cavité.

* Il semble que ce soit un ensemble de facteurs dont une modification de pression qui déclenche le phénomène.

« Le Grand Site est la locomotive de notre vie économique... »

Rencontre avec le Maire : René UGHETTO

Le site étant géré en régie directe par la commune d'Orgnac-l'Aven, il y a bien longtemps que la vie municipale bat en partie au rythme de la Grotte. Orgnac, 350 habitants, 3 hôtels-restaurants, 70 chambres, a deux grandes entreprises, la grotte et la coopérative viticole. Deux activités qui n'ont en commun que le fait de travailler au frais pour les 35 emplois ainsi générés.

*« Les habitants d'Orgnac se sentent un peu propriétaires de l'Aven, ils ont tout à fait conscience de l'importance de la bonne marche du site pour la vie locale », nous explique **René Ughetto, Maire d'Orgnac-l'Aven**, « nous n'avons en effet jamais eu de frein au projet de relance du site ».*

« C'est ce qui a fait notre force, continue-t-il, car le projet a quand même été compliqué à monter et c'est parce qu'il y avait une volonté sans faille de notre part que nos partenaires nous ont suivis ». « L'enjeu pour l'avenir est bien sûr de maintenir et développer les emplois, conforter ainsi la population sur place. De plus, nous portons un projet de camping résidentiel haut de gamme ».

« Enfin, il est important d'anticiper la création de l'espace de restitution de la grotte Chauvet, pour prévoir avec nos amis des sites environnants une synergie efficace pour mieux étaler notre clientèle sur l'intersaison, la faire circuler hors des sentiers battus, découvrir les autres facettes de notre magnifique région ».